

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, j'ai déjà, lors de la campagne présidentielle de 2012, fait connaître mon accord sur la plupart de vos propositions. Je constate cependant que malgré les nombreuses lois symboliques de conquête de l'égalité femmes/hommes qui ont été votées ces 25 dernières années, leur mise en application reste encore trop timide et les initiatives prises par des mouvements tels que le vôtre sont d'intérêt général. Les 20 mesures phares que vous appelez de vos vœux se déclinent en trois grands thèmes sur lesquels je vous propose de vous rappeler mes convictions.

Premièrement, sur l'autonomie économique des femmes et le partage égalitaire des prises de décision, je suis favorable à une stricte application de la loi en ce qui concerne les discriminations salariales ou les discriminations dans le domaine de l'accès à l'emploi ou aux formations. Il faut étudier la possibilité d'aller plus loin pour contraindre les employeurs à mettre en place l'égalité réelle. Pourquoi ne pas conditionner tout achat public au respect et à l'application de la loi salariale ? Pourquoi ne pas créer un label FH certifié par l'Etat qui pourrait valoriser les entreprises vertueuses pratiquant l'égalité salariale ?

Quant au travail des femmes, nous savons que près d'une femme active sur trois contre un homme sur vingt travaille sous un régime de temps partiel subit. Ce régime a été encouragé par les allègements de charges successives depuis 30 ans, comme notamment dans la grande distribution.

Je souhaite pour ma part rendre le travail au temps partiel moins attractif en obligeant les entreprises à justifier un recrutement à temps partiel.

Enfin, nous savons que les femmes appliquent encore les deux tiers des tâches domestiques et qu'elles passent trois fois plus de temps que leurs conjoints à s'occuper des enfants. Je propose la mise en place d'un congé parental rémunéré à 75% du SMIC pour une durée de trois ans, réparti entre père et mère (au minimum 9 mois pour chacun des 2 parents), allocation parentale de libre-choix à prendre jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant.

Deuxièmement, généraliser le partage d'une culture commune de l'égalité durable. Les agressions et violences sexuelles sont un fléau intolérable et comment en pas avoir honte de compter que la France, en 2020, comptabilise plus de 30 000 victimes, pour ne parler que de celles qui sont enregistrées dans les commissariats ou les gendarmeries !

La lutte contre ce fléau passe par les deux piliers de la prévention et de la répression. Sur la prévention, vous avez raison de souligner qu'il faut former nos enfants dès le plus jeune âge à la lutte contre le sexisme et pour l'égalité entre les sexes et qu'il faut par ailleurs s'attaquer de façon volontariste aux violences sexistes dans les milieux comme la culture et le sport.

Mais parallèlement, sans une politique de tolérance zéro et une réponse pénale immédiate sur le modèle espagnol, comment y parvenir ? C'est pourquoi je propose la création de 106 tribunaux dédiés aux affaires de violences conjugales avec un délai de 15 jours pour organiser un procès, la généralisation du bracelet antirapprochement aux conjoints ou ex-conjoints violents, la mise en place des peines planchers d'une implacable sévérité envers les auteurs de violences et la création, comme je l'ai fait dans ma ville d'Yerres, d'un centre d'hébergement d'urgence par intercommunalité pour répondre à la détresse des femmes.

Troisièmement, renforcer et genrer le rôle des politiques publiques. S'agissant de la Constitution, certains militent pour une modification qui consisterait à y introduire le concept de parité à l'article premier et la garantir dans les lois. Je considère pour ma part que le principe d'égalité, qui fait partie du triptyque républicain, comporte implicitement la parité. Dans la même veine, je suis tout à fait défavorable à l'introduction de la catégorie « sexe » dans la Constitution.

Enfin, s'agissant de la parité dans les institutions publiques, comme par exemple au Parlement, je considère par principe que le critère de compétence doit primer sur celui du quota. Toutefois, force est de reconnaître qu'on ne fera pas évoluer la parité sans un minimum de contraintes, en renforçant notamment les sanctions financières à l'encontre des partis politiques qui ne joueraient pas le jeu. Enfin, pour élargir ses moyens d'action et renforcer l'initiative de la Ministre déléguée, je crois utile de créer un ministère de plein exercice sur la question de l'égalité femmes-hommes et des discriminations.

A la lecture de ces engagements, vous ne serez pas surpris que je signe de bon cœur le pacte que vous m'avez proposé.

Espérant pouvoir compter sur votre confiance pour me faire l'écho des convictions qui sont les vôtres, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'assurance de mes respectueux hommages.

Nicolas DUPONT-AIGNAN